

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Adhésif pour tuiles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Schluter Systems L.P.  
 USA: Schluter Systems L.P. | 194 Pleasant Ridge Road  
 CAN: Schluter Systems (Canada) Inc. | 21100 chemin Ste-Marie  
 Plattsburgh, NY | Ste-Anne-de-Bellevue, QC  
 USA: [schluter.com](http://schluter.com)/CAN: [schluter.ca](http://schluter.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH-US

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H350 - Peut provoquer le cancer (Cutané, Inhalation, oral)  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon/système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation)

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P260 - Ne pas respirer les poussières  
 P261 - Éviter de respirer les poussières  
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, des gants de protection  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
 P312 - Appeler un médecin en cas de malaise  
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
 P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P405 - Garder sous clef  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément avec la réglementation

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

locale/régionale/internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Quartz	(n° CAS) 14808-60-7	60-75	Irritant pour les yeux. 2A, H319 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Aluminosilicate de calcium	(N/A)	0-10	STOT SE 3, H336
Oxyde de calcium	(n° CAS) 1305-78-8	< 1	Irritant pour la peau. 2, H315 Domage pour les yeux. 1, H318 STOT SE 3, H335
Secret de commerce	(N/A)	< 2	Irritant pour les yeux. 2A, H319
Oxyde de potassium	(n° CAS) 12136-45-7	< 1	Corrosion cutanée. 1A, H314
Dioxyde de manganèse	(n° CAS) 1313-13-9	< 1	Toxicité aiguë. 4 (Oral), H302 Toxicité aiguë. 3 (Dermal), H311 Toxicité aiguë. 4 (Inhalation), H332
Pentaoxyde de phosphore	(n° CAS) 1314-56-3	< 1	Corrosion cutanée. 1A, H314

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Quartz (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,025 mg/m <sup>3</sup> A2
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Cancer pulmonaire; Silicose
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	50 µg/m <sup>3</sup>
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) Voir Table Z-3.
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	0,05 mg/m <sup>3</sup> Ca
NIOSH	Remarque (NIOSH)	Voir Annexe A
Ciment Portland (65997-15-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Fonction pulmonaire; symptômes respiratoires; asthme
Calcaire (1317-65-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> émissions de poussières totales.
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> Poussières respirables
Oxyde de Calcium (1305-78-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Oxyde de Calcium (1305-78-8)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	25 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de manganèse (1313-13-9)		
Non applicable		
Pentoxyde de phosphore (1314-56-3)		
Non applicable		
Oxyde de potassium (12136-45-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	N'a pas été établi
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	N'a pas été établi
Non applicable		
Particules non réglementés (taux global d'empoussièrement)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA : 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme : Respirable TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme : Poussières totales
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	TWA : 5mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme : Respirable TWA : 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme : Poussières totales

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Poudre: Gris ou blanc
Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Dioxyde de manganèse (1313-13-9)	
DL50 orale rat	> 3478 mg/kg
DL 50 cutanée rat	422 mg/kg
ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	422,000 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500,000 ppmV/4h
ATE US (vapeurs)	11,000 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer (Cutané, Inhalation, oral).

Quartz (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon/système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).  
Danger par aspiration : Non classé  
Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

effets du réchauffement climatique : Pas d'effet connu avec ce produit.

GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non applicable

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### Transport maritime

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

#### Quartz (14808-60-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Ciment Portland (65997-15-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Calcaire (1317-65-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Oxyde de Calcium (1305-78-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Pentoxyde de phosphore (1314-56-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Oxyde de potassium (12136-45-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### Quartz (14808-60-7)

Classification SIMDUT	Catégorie D – Division 2, Sous-division A : Matière très toxique
-----------------------	--

#### Ciment Portland (65997-15-1)

Classification SIMDUT	Catégorie E – Matières corrosives
-----------------------	-----------------------------------

### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Directives nationales

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

### Quartz (14808-60-7)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Quartz (14808-60-7)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	

#### Quartz (14808-60-7)

U.S. - Idaho – Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables.  
U.S. - New Jersey – Droit de savoir; Liste des substances dangereuses

#### Ciment Portland (65997-15-1)

U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables  
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses

#### Calcaire (1317-65-3)

U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses

#### Oxyde de Calcium (1305-78-8)

U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables  
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses  
U.S. - New York – Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

#### Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

#### Pentoxyde de phosphore (1313-56-3)

U.S. - Delaware – Spécifications de déversement d'un polluant - Quantités à signaler  
U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables  
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses  
U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

#### Oxyde de potassium (12136-45-7)

U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses  
U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 4/17/2017

Sources des données : ECHA - [http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249\\_DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249.html](http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249_DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249.html); GESTIS - [http://gestis-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/gestis\\_en/000000.xml?f=templates\\$fn=default.htm\\$3.0](http://gestis-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/gestis_en/000000.xml?f=templates$fn=default.htm$3.0;); ChemIDPlus - <http://chem.sis.nlm.nih.gov/chemidplus/rn/100-51-6>; Sciencelab.com, Inc. MSDS dated May 21, 2013. GESTIS DNEL Database [[http://dnel-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/dnel\\_en/000000.xml?f=templates\\$fn=default.htm\\$vid=dneleng:ddbeng\\$3.0](http://dnel-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/dnel_en/000000.xml?f=templates$fn=default.htm$vid=dneleng:ddbeng$3.0)].

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H350	Peut provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

# Schluter SET<sup>MC</sup> Gris

## Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Danger pour la santé NFPA

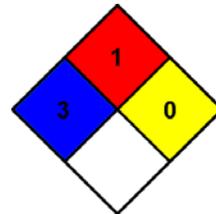
: 3 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Notation HMIS III

Santé

: 3 Risque grave - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical

Inflammabilité

: 1 Risque léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)

Physique

: 0 Risque minimal - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

FDS US (GHS HazCom 2012)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*